

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



20116491

ale,

Déposé au greffe
du Tribunal de l'entreprise de Liège
Division Huy, le **29 SEP 2020**
le greffier
Greffé

N° d'entreprise : **0404 447 141**

Nom

(en entier) : **L'Union**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société coopérative (ancien statut)**

Adresse complète du siège : **Rue Reine Astrid 69 - 4470 Saint-Georges-sur-Meuse**

Objet de l'acte : Démission - nomination - modification des statuts

Assemblée générale extraordinaire du 18/10/2019 reportée à ce jour 30/10/2019.

Point 1

Remplacement de Pol ETIENNE par Jean-François WANTEN.

Démissions Céline JACQUES, Caroline JACQUES, Eric STASSAIN et Angélique VANDERHAEGEN.

Oui à l'unanimité.

Point 2

Modifier les articles 17, 29 et 33.

Article 17 : Remplacer « 3 membres » par « la majorité au moins ».

Supprimer la phrase : « de plus ces derniers ne pourront à aucun moment prétendre aux fonctions de Président, Secrétaire ou Trésorier ».

Oui à l'unanimité.

Article 29 : §5 ajouter in fine : « ou envoyée par mail contre accusé de réception ».

Oui à l'unanimité.

Article 33 : Remplacer « Chaque associé possède une voix quel que soit le nombre de parts sociales détenues » par « Chaque associé possède autant de voix que de parts sociales détenues ».

Oui à l'unanimité.

Tout le conseil d'administration est révocable le 4^e vendredi de mars 2020.

45 parts cédées + 22 ajoutées.

Traduire en parts ce que la Commune a déjà injecté dans l'UNION,

L'assemblée générale peut souverainement décider de plein droit de démissionner le conseil d'administration.

Francis Dejon
Administrateur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 07/10/2020 - Annexes du Moniteur belge